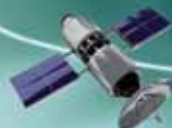




RESUMÉ



RAPPORT 2011 SUR L'ÉCONOMIE DE L'INFORMATION

Les TIC comme catalyseurs du développement du secteur privé



Rapport 2011 sur l'économie de l'information

Les TIC, catalyseur du développement du secteur privé

Résumé

Le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* montre que l'exploitation des technologies de l'information et de la communication (TIC), tant dans le secteur privé que dans le secteur public, peut notablement contribuer au développement du secteur privé et en accélérer le progrès.

Les gouvernements et leurs partenaires de développement devraient adopter une approche globale de la mobilisation des TIC aux fins du développement du secteur privé, bien qu'une étude des stratégies de développement de ce secteur montre que c'est encore rarement le cas. De même, les stratégies des donateurs n'accordent souvent au mieux qu'une place marginale à cette utilisation des TIC. En elles-mêmes, les nouvelles technologies n'auront que des effets limités sur le développement du secteur privé. Toutefois, bien intégrées dans les politiques et les processus, les TIC peuvent réduire les coûts commerciaux, promouvoir des systèmes transparents et réglementés, et améliorer la communication entre le secteur public et le secteur privé. Les gouvernements doivent collaborer avec le secteur privé pour créer un climat d'investissement et un environnement commercial qui encouragent l'utilisation des TIC au sein des entreprises privées comme dans les administrations publiques. Le potentiel des TIC pourra alors être pleinement exploité grâce à des infrastructures et à des compétences adéquates et à la détermination des gouvernements de rendre les marchés efficaces. Dans certains domaines, on dispose déjà d'une expérience et d'éléments de fait considérables pour orienter les initiatives publiques. Dans d'autres, où les TIC ne contribuent au développement du secteur privé que depuis quelques années (par exemple, services de transferts monétaires par téléphonie mobile), il faut continuer d'analyser et de tester différents modèles économiques pour en évaluer le potentiel et identifier les meilleures pratiques.

Les entreprises sont confrontées à de nombreuses difficultés qui illustrent la nécessité d'améliorer le fonctionnement des marchés, de rendre les systèmes de gestion interne et de production plus efficaces, de faciliter un meilleur accès à l'information, aux connaissances, aux services financiers et à d'autres ressources, et d'accroître la transparence et la fluidité de l'environnement économique. Une utilisation efficace des TIC peut contribuer à des améliorations dans tous ces domaines et encourager ainsi la création et l'expansion d'un plus grand nombre d'entreprises. Le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* identifie quatre aspects des interactions entre TIC et développement du secteur privé, qui servent de base aux recommandations générales qui y sont énoncées.

Premièrement, la qualité de l'infrastructure des TIC est un facteur de plus en plus déterminant du climat général de l'investissement d'un pays. Les gouvernements et leurs partenaires de développement doivent veiller à ce que cette infrastructure réponde aux besoins de différents types d'entreprises allant des micro et petites entreprises aux grandes entreprises et sociétés transnationales. Il est particulièrement important pour les petites entreprises dans les pays à faible revenu de mettre à profit les services et les applications associés à la téléphonie mobile. Les réseaux mobiles à haut débit devront faire l'objet d'une attention accrue au cours des prochaines années, en tant que nouveau moyen pour le secteur privé dans les pays en développement de tirer parti d'Internet. Pour accélérer le développement de ces réseaux à haut débit, les gouvernements doivent attribuer des fréquences et des licences d'exploitation à des opérateurs. De fait, fin 2010, une cinquantaine de pays en développement et pays en transition ne disposaient pas encore de services de téléphonie mobile à haut débit.

Deuxièmement, les entreprises doivent être en mesure de tirer le meilleur parti des TIC, car celles-ci ont des effets positifs sur la productivité, des grandes comme des petites entreprises. Différents types de TIC aident les entreprises à mieux gérer leurs ressources, à accéder à l'information nécessaire pour prendre de meilleures décisions commerciales, à réduire leurs coûts de transaction et à accroître leur capacité de fournir des produits et des services aux consommateurs. Les gouvernements devraient jouer un rôle clef pour une meilleure utilisation commerciale des TIC aux fins du développement du secteur privé, par exemple en veillant à faciliter l'accès à des outils et à des services liés aux TIC qui soient pertinents et d'un coût abordable et en définissant un cadre juridique et réglementaire favorable à l'adoption et à une utilisation productive des TIC.

Troisièmement, il est important de soutenir le secteur même des TIC. La production de biens et services liés aux TIC offre de nouvelles possibilités au secteur privé concernant la création et l'expansion d'entreprises, la création d'emplois et la promotion de l'innovation, contribuant ainsi à la croissance économique générale. Les gouvernements peuvent créer des conditions propices au développement du secteur des TIC en libéralisant ce secteur, en renforçant la concurrence dans tous les segments, en édictant des réglementations adéquates, en améliorant la confiance dans l'utilisation des services liés aux TIC, en assurant la formation aux compétences relevant des TIC, en soutenant les entreprises du secteur grâce à des mécanismes d'incubation et à la création de parcs technologiques, et en recourant aux marchés publics pour créer une demande auprès des entreprises locales du secteur.

Quatrièmement, les gouvernements et d'autres institutions peuvent utiliser les TIC pour accroître l'efficacité des interventions visant au développement du secteur privé – aussi bien en réformant l'environnement économique qu'en fournissant des services d'aide aux entreprises, des services d'information aux entreprises et des services financiers. Les TIC peuvent réduire les coûts liés à la fourniture de ces services, élargir la portée de ceux-ci et améliorer le fonctionnement des marchés. Le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* en donne quelques exemples: services de vulgarisation agricole, fourniture de matériel de formation en ligne pour l'aide aux entreprises, création de services d'assistance téléphonique destinés aux entreprises, externalisation ouverte («*crowd-sourcing*») pour identifier des parasites et des maladies et lutter contre ces fléaux agricoles, initiatives liées aux TIC visant à aider les petits producteurs à se conformer aux normes de certification et à acquérir les compétences nécessaires pour accroître leurs exportations. Le succès de toute initiative faisant appel aux TIC dans l'optique du développement du secteur passe par une prise en compte à la fois des besoins des utilisateurs (type d'information, autres facteurs) et des contraintes possibles (par exemple, analphabétisme, réticence à utiliser de nouveaux outils, pénurie d'électricité, charges excessives et prix inabordables pour les utilisateurs). Associer le secteur privé à la conception et à la fourniture de services de formation et de services consultatifs peut aider à garantir que ces services correspondent bel et bien à la demande. Parallèlement, il faut poursuivre les travaux de recherche et les évaluations d'impact pour identifier les meilleures pratiques dans ce domaine.

Les nouveaux systèmes de transferts monétaires par téléphonie mobile offrent de réelles possibilités de mettre les TIC au service du développement du secteur privé. Ils contribuent à renforcer l'accès au financement des micro et petites entreprises, qui ont toujours eu plus de difficultés que les grandes entreprises à bénéficier de services financiers. Ils permettent de transférer et de recevoir en temps réel et à faible coût des petits montants et peuvent également réduire les coûts liés au traitement et à l'administration des microcrédits, ce qui ne peut qu'encourager les prêteurs à accorder des crédits aux micro et petites entreprises. Dans le même temps, ils confrontent les pouvoirs publics à des choix et à des défis importants et doivent donc retenir toute l'attention des décideurs et des milieux de la recherche pour qu'en soient garanties des incidences positives.

Il est encore trop tôt pour pouvoir évaluer pleinement l'impact de ces applications de la téléphonie mobile sur l'accès des micro et petites entreprises aux services financiers. Le mouvement s'accéléra à mesure que davantage d'entreprises utiliseront activement ces systèmes et que les services correspondront mieux à leurs besoins. Les aspects essentiels à prendre en considération sont le cadre institutionnel et réglementaire, les besoins des utilisateurs, les questions de criminalité et de sécurité, et l'infrastructure. De nombreux gouvernements devront se doter d'une législation et d'une réglementation nouvelles, et la communauté internationale devrait soutenir activement la conception de cadres réglementaires et d'institutions appropriés, ainsi que l'échange de pratiques et d'expériences.

L'entrepreneuriat féminin est un autre domaine où l'utilisation des TIC peut être mise au service du développement du secteur privé. Si elles n'ont que peu d'effets sur les structures sociales sous-jacentes et les systèmes économiques qui freinent l'entrepreneuriat des femmes, les TIC peuvent aider à remédier à certaines contraintes qui pèsent sur les femmes, dont un accès limité au financement, le manque de compétences et de formation, le manque de temps en raison des obligations familiales et une faible mobilité. Des initiatives et des programmes de formation doivent être conçus en tenant compte de ces contraintes et avec la participation active des femmes qu'ils sont censés aider.

Enfin, le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* propose une série de recommandations:

- a) *Promouvoir l'accès à un coût abordable aux TIC*, en tenant compte des améliorations à apporter à l'infrastructure des TIC pour soutenir les activités du secteur privé;
- b) *Renforcer l'investissement dans les TIC et leur utilisation par les entreprises privées* afin de réduire les coûts des transactions commerciales, d'améliorer la gestion des entreprises et de renforcer la capacité de commercialiser des biens et services;
- c) *Intégrer des modules relatifs aux TIC dans les programmes de formation aux compétences commerciales*. Ces programmes pourraient aller de simples conseils concernant l'utilisation de la téléphonie mobile en tant qu'outil commercial à des formations plus pointues sur les technologies et les applications permettant d'améliorer la gestion opérationnelle, la gestion des relations avec la clientèle ou la planification des ressources;
- d) *Adopter une réglementation qui contribue à renforcer la confiance dans l'utilisation des nouvelles technologies ou de nouvelles applications liées à une technologie connue*. De nombreux pays doivent encore mettre en place un cadre juridique et réglementaire adéquat pour réaliser pleinement le potentiel des transactions électroniques;
- e) *Faciliter l'expansion du secteur des TIC*. Les gouvernements devraient étudier les meilleurs moyens d'exploiter les nouveaux débouchés qu'offre la production de biens et services liés aux TIC. Ils pourraient faciliter la croissance du secteur et la création d'emplois liés aux TIC par le biais de mesures visant à améliorer les compétences disponibles, à stimuler l'adoption des TIC par les entreprises locales, à mettre en place une infrastructure et une réglementation appropriées en matière de TIC, à promouvoir et coordonner l'entrepreneuriat et l'innovation grâce à des mécanismes d'incubation et à la création de parcs technologiques, outre le recours à la passation de marchés publics;
- f) *Faire de l'utilisation des TIC un élément à part entière des réformes de l'environnement commercial*. Là où elles ont été appliquées, des solutions fondées sur les TIC ont permis de réduire les délais et les coûts afférents à l'enregistrement des sociétés et à l'obtention de licences, et d'accroître les recettes publiques et la transparence. Une procédure simplifiée d'enregistrement des sociétés peut également encourager des

entreprises du secteur informel à passer dans le secteur formel – autre objectif clef des politiques de développement du secteur privé. De la même manière qu’elles ont pu leur donner accès à de nouveaux marchés, les TIC devraient pouvoir aider les entreprises, formelles et informelles, à profiter de programmes et de services gouvernementaux;

g) *Mettre à profit différents outils des TIC pour proposer des services d’aide et d’information aux entreprises.* Une meilleure utilisation des TIC pourrait élargir la portée de ces services à des entreprises nouvelles ou en expansion, en supprimant l’inconvénient de la distance et en réduisant les coûts opérationnels;

h) *Tirer parti des services de transferts monétaires par téléphonie mobile afin de créer des marchés financiers plus ouverts.* Les services de transferts monétaires par téléphonie mobile devraient assurément réduire les coûts des services financiers, en particulier pour les micro et petites entreprises. La communauté internationale devrait soutenir les initiatives réglementaires et institutionnelles en la matière;

i) *Reconnaître la contribution potentielle des TIC au succès des initiatives, en cours ou nouvelles, visant à soutenir les femmes entrepreneurs.* Le recours aux TIC pour répondre aux besoins spécifiques des femmes entrepreneurs devrait faire l’objet de davantage de programmes et d’initiatives;

j) *Mieux prendre en compte les TIC dans les stratégies des donateurs en matière de développement du secteur privé.* Les stratégies devraient tenir compte de façon globale des interactions entre les TIC et le développement du secteur privé et reconnaître explicitement l’importance d’une utilisation des TIC à plusieurs niveaux;

k) *Élaborer des lignes directrices à l’intention des donateurs.* En collaboration avec la CNUCED et d’autres organisations compétentes, le Comité des donateurs pour le développement de l’entreprise pourrait élaborer des lignes directrices à l’intention des donateurs et des institutions de développement, ainsi que de leurs partenaires associés aux programmes, sur la meilleure façon d’intégrer les TIC dans les stratégies de développement du secteur privé. Ces lignes directrices contribueraient à établir un lien entre l’assistance des donateurs pour le développement du secteur privé et l’assistance liée aux TIC au service du développement;

l) *Fonder davantage les interventions sur la demande et mobiliser des partenariats.* Pour renforcer la contribution des TIC au développement du secteur privé, il faut élaborer et mettre en œuvre des politiques en comprenant bien les besoins et la situation spécifiques de diverses entreprises. Celles-ci devraient contribuer et être pleinement associées à la conception et la mise en œuvre des programmes. Ce type d’approche, fondé sur la demande, appellera des partenariats efficaces entre les gouvernements, les donateurs, le secteur privé et la société civile;

m) *Affecter des ressources adéquates à la mesure de l’utilisation des TIC et aux évaluations d’impact.* Il n’existe pas d’évaluations d’impact systématiques et factuelles de l’utilisation des TIC pour la promotion du développement du secteur privé, ce qui oblige à s’en tenir à des données aussi fragmentaires qu’empiriques. Il faut pouvoir disposer de statistiques fiables et comparables au niveau international concernant l’utilisation des TIC aussi bien par les entreprises que par les gouvernements, et faire réaliser par des équipes de chercheurs indépendants des évaluations approfondies des projets et des politiques, sur la base de données empiriques.

Un secteur privé dynamique contribue à construire les fondations d’une économie qui saura générer les ressources nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il est temps que les gouvernements et leurs partenaires de développement commencent à intégrer de façon systématique et exhaustive les TIC dans les interventions qu’ils conçoivent et mettent en œuvre pour promouvoir le développement du secteur privé.

Qu'il soit permis d'espérer que l'analyse et les recommandations présentées dans le *Rapport 2011 sur l'économie de l'information* seront utiles à cet égard.

Le Secrétaire général de la CNUCED,
Supachai Panitchpakdi
